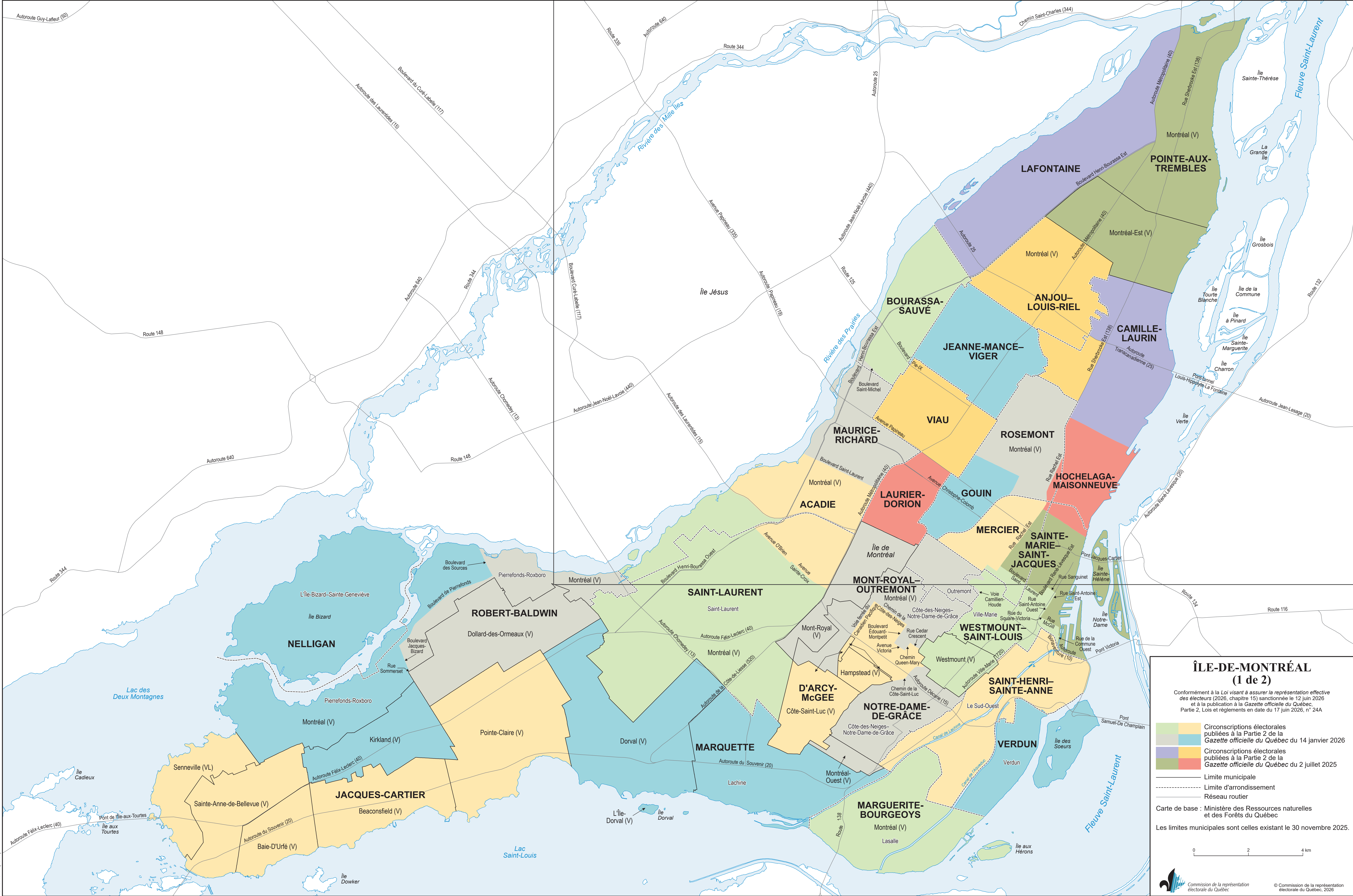




ÎLE-DE-MONTRÉAL (1 de 2)

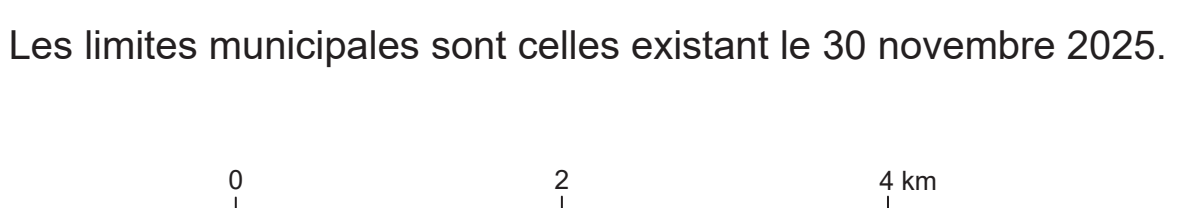
Conformément à la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* (2020, chapitre 15) sanctionnée le 12 juin 2026 et à la publication à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements en date du 17 juin 2026, n° 24A

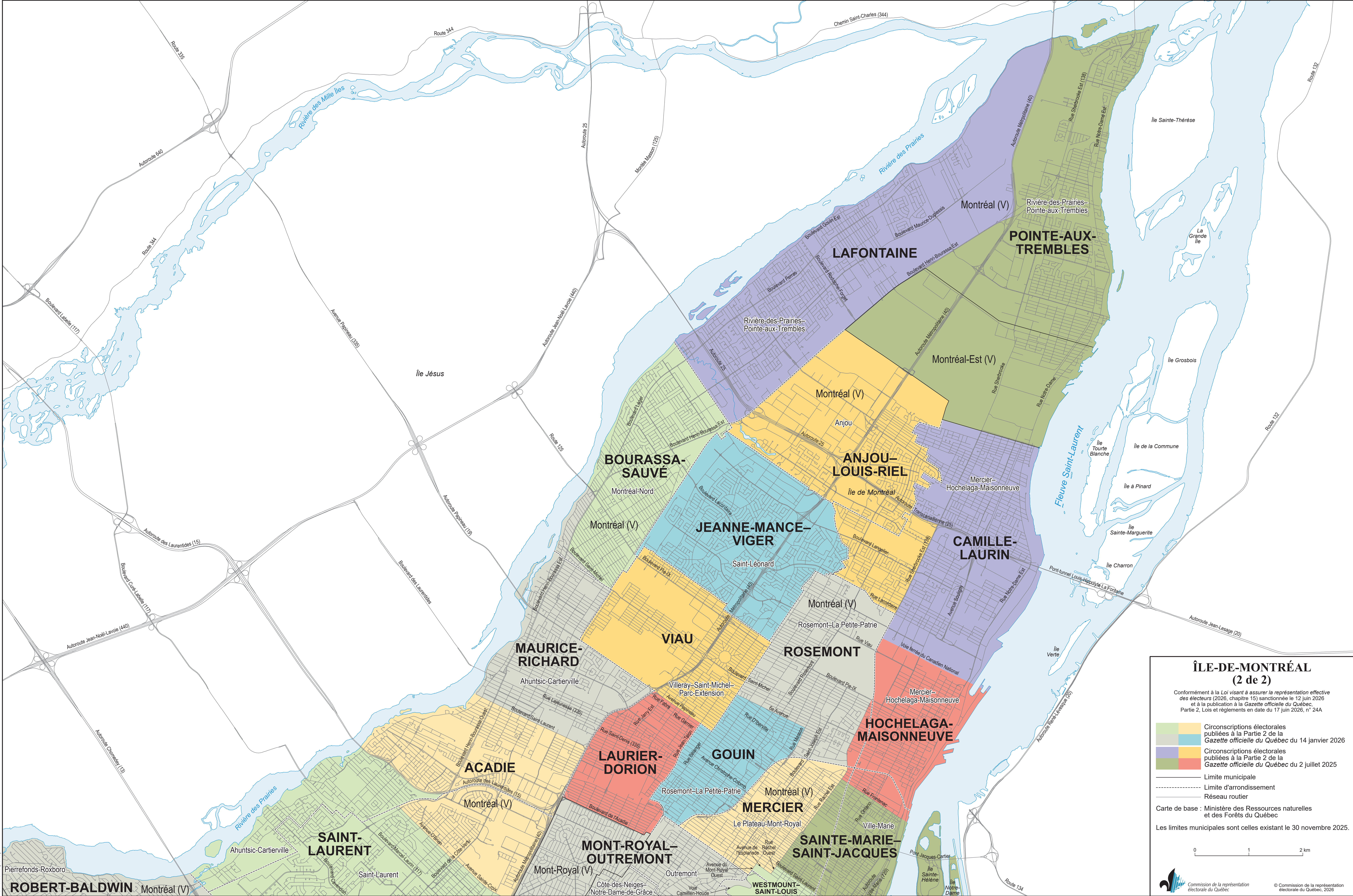
-   Circonscriptions électorales publiées à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 2026
-   Circonscriptions électorales publiées à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 2 juillet 2025

— Limite municipale
- - - Limite d'arrondissement
— Réseau routier

Carte de base : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec

Les limites municipales sont celles existant le 30 novembre 2025.





Circonscriptions électorales publiées à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 2026

Circonscriptions électorales publiées à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 2 juillet 2025

— Limite municipale

----- Limite d'arrondissement

— Réseau routier

Carte de base : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec

Les limites municipales sont celles existant le 30 novembre 2025.

012 km

Commission de la représentation électorale du Québec

© Commission de la représentation électorale du Québec, 2026

DCR-6256-FR (26-06)